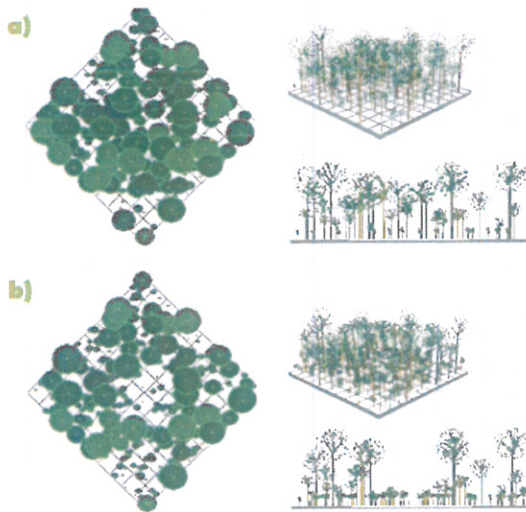


L'aménagement forestier dans les terres publiques intramunicipales.

Lorsqu'elle fait des travaux forestiers, la MRC réalise des coupes sélectives.



a) Les forêts de feuillus contiennent des arbres de tous les âges et de toutes les dimensions.

Ces forêts sont très variées en espèces d'arbres. On y retrouve : érable, merisier, chêne, hêtre, tilleul, bouleau, etc.

b) La récolte sélective nous permet de choisir certains arbres prêts pour la récolte (très gros ou blessé ou malade).

On récolte entre 20 % et 45 % des arbres, ce qui laisse la lumière entrer dans la forêt.

Cette érablière à droite a fait l'objet d'une récolte de 30% (trois arbres sur dix) il y a 5 ans. C'est souvent difficile de savoir si la forêt a été coupée. →

Dans la forêt feuillue de la région, il est possible d'adapter la sylviculture à la très grande variété de boisés et de peuplements qu'on y retrouve.



L'aménagement forestier nous permet d'utiliser la forêt comme un jardin tout en créant des emplois. Nous récoltons des produits tout en préservant la forêt et ses fonctions (protège la faune, l'eau, les paysages, réduit l'érosion des sols, permet la récréation, etc.).

Sur les terres publiques intramunicipales de la MRC, les travaux sont idéalement réalisés pendant l'hiver afin de diminuer l'impact de la machinerie sur le sol forestier et les cours d'eau. Également, le transport du bois en condition hivernale est préférable pour conserver la qualité des chemins municipaux.